

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
N° 500-06-001052-204

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

COUR SUPÉRIEURE

par défaut ex parte contesté enquête au mérite

**ALAIN LACHAINE
GREGORY BONNIER**

DEMANDE

C.

**AIR TRANSAT A.T. INC.
TRANSAT TOURS CANADA INC.
AIR CANADA
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TOURAM** faisant aussi
affaire sous le nom de **VACANCES AIR CANADA
SUNWING AIRLINES INC.
VACANCES SUNWING INC.
WESTJET AIRLINES LTD
WESTJET VACATIONS INC.**

DÉFENSE

ENREGISTREMENT

Division **civile** Salle n° **3.39** Le 14 avril 2021

DÉBUT : 13 h 01
FIN : 13 h 41

PRÉSIDENT : **L'HONORABLE BERNARD TREMBLAY, j.c.s. (JT 1706)**

DEMANDE
 PRÉSENTE ABSENTE

Me Éric Perrier
ep@allianceconseil.pro
Me Réjean Paul Forget
rpf@allianceconseil.pro
Me Francis Thibault-Ménard
ftm@allianceconseil.pro
Perrier Avocats

DEMANDE
 PRÉSENTE ABSENTE

Me Christian Azzam
cazzam@donatimaisonneuve.ca
Me Messica Bari
mbari@donatimaisonneuve.ca
Donati Maisonneuve

DÉFENSE (Air Canada et Vacances Air
Canada)
 PRÉSENTE ABSENTE

Me Sylvie Rodrigue
srodrigue@torys.com
Me Matthew Angelus
mangelus@torys.com
Société d'Avocats Torys

DÉFENSE (Air Transat A.T. inc. et
Transat Tours Canada inc.)
 PRÉSENTE ABSENTE

Me Chris Semerjian
csemerjian@fasken.com
Fasken Martineau DuMoulin

DÉFENSE (Westjet Airlines LTD et
WestJet Vacations inc.)
 PRÉSENTE ABSENTE

Me Vincent De L'Étoile
vincent.deletoile@langlois.ca
Me Justine Brien
justine.brien@langlois.ca
Langlois Avocats

DÉFENSE (Sunwing Airlines inc. et
Vacances Sunwing inc.)

PRÉSENTE ABSENTE

Me Élise Talbot

Gasco Goodhue St-Germain
elise.talbot@gasco.qc.ca

NATURE DE LA CAUSE Demande de réouverture des débats

GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE Camille St-Onge (TS 1323)

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

- 13 h 01 Appel de la cause et identification des avocats.
- 13 h 03 Me Rodrigue indique qu'il serait souhaitable de rouvrir les débats pour déposer les communiqués de presse prévoyant le remboursement complet des clients d'Air Canada et de Vacances Air Canada accompagnés d'une déclaration sous serment, si nécessaire, ainsi que pour plaider l'absence de cause d'action du demandeur Bonnier vu le remboursement de son billet.
- 13 h 07 Échange entre le Tribunal et Me Rodrigue.
- 13 h 11 Me Semerjian indique qu'il y a des négociations en cours entre le gouvernement et Air Transat, il est donc possible que la situation évolue et que de la nouvelle preuve ait à être déposée.
- Me Semerjian soulève qu'à la lumière de la nouvelle détermination des groupes proposés, monsieur Lachaine n'en fait plus partie.
- 13 h 16 Représentations de Me Perrier qui conteste la demande de réouverture des débats.
- 13 h 19 Réplique de Me Rodrigue.
- 13 h 21 Réplique de Me Perrier.
- 13 h 22 Le Tribunal est d'avis qu'il y a lieu de mettre le dossier hors délibéré et de rouvrir les débats afin de permettre aux avocats de produire de la preuve additionnelle et de modifier les groupes proposés, le cas échéant.

JUGEMENT

LE TRIBUNAL :

MET le dossier hors délibéré;

AUTORISE la réouverture des débats selon les modalités suivantes :

- Air Canada devra, d'ici au plus tard le 23 avril 2021, notifier une déclaration sous serment d'au plus une page, attestant des faits nouveaux pertinents survenus depuis l'instruction tenue les 29 et 30 mars 2021, ainsi qu'une plaidoirie additionnelle d'au plus une page sur les conséquences juridiques de ces faits nouveaux;
- Les demandeurs devront parfaire et confirmer la modification apportée à la désignation des groupes des membres putatifs d'ici le 23 avril 2021;
- Au plus tard le 30 avril 2021, les défenderesses devront faire part de leur position, par voie de plaidoirie additionnelle d'au plus une page, sur la modification des groupes des membres putatifs;
- Les demandeurs auront jusqu'au 7 mai 2021 pour répondre, par voie de plaidoirie additionnelle d'au plus deux pages, aux plaidoiries additionnelles des défenderesses ci-dessus;
- Les parties informeront le Tribunal de tout autre fait nouveau de la nature de ceux dont Air Canada a fait part au Tribunal le 13 avril 2021 et le Tribunal convoquera à nouveau, le cas échéant, une conférence de gestion pour en tenir compte afin d'établir les mesures et délais pouvant en résulter.

DÉLIBÉRÉ à compter du 8 mai 2021.


BERNARD TREMBLAY, J.C.S.

13 h 41

Fin de l'audience.


Camille St-Onge, greffière-audicière